

ÉTAT FRANÇAIS

Commune de ROYAN

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du TREIZE JUILLET 1945.

L'an mil neuf cent quarante-cinq le 13 du mois
de Juillet, le Conseil Municipal de ROYAN
s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de
Monsieur le Dr. Domecq, en session { ordinaire
extraordinaire
d'après convocations faites le 194.

Etaient présents: MM. le Dr. Domecq, Mme Parizet,
MM. Dasseux, Rochedereux, Savignac, Nadal,
Arrivé, Bouchet.

Excusés:
~~MM.~~ MM. Regazzoni, Thomas, Montebeyrie,
Dr. Bandet, Audigé, Roy, Bignonnet.

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en
exercice, il a été, conformément à l'article 53 de la loi du 5 avril 1884,
procédé immédiatement à l'élection d'un secrétaire pris dans le
sein du Conseil.

M. Savignac, ayant obtenu la majorité des
suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions, qu'il a acceptées.

M. le Président a ouvert la séance et a

te de la destruction de la ville, d'une part,
entation des prix. d'autre part. il y aura lieu

Fait et délibéré à ROYAN
les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre : MM. les membres présents
à la séance.

N'ont pas signé : MM.

Si le vote a eu lieu au
public, établir à
la suite la désignation de
par voie (Art. 51 de la loi
du 5 avril 1884).

Mentionner, à la suite
la cause qui l'a empêché
de signer (Art. 57 de la loi
municipale).

La Rochelle, le 12-00-11
Fouquet
Le Chef de Bureau Délégué,

Pour extrait conforme :
Le Maire,